

Loi Covid-19 : les modifications à voter le 28 novembre 2021

Un "oui" utile, proportionné et indispensable

Sans hésitation et avec confiance, la Chambre Valaisanne de Tourisme recommande le "oui" aux modifications de la loi Covid-19 soumises en votation populaire le 28 novembre prochain. Un "oui" qui s'inscrit dans la logique du "oui" du 13 juin dernier - que le peuple souverain avait suivi à quelque 60%. Les modifications proposées, essentiellement à caractère financier, permettront de poursuivre le soutien à l'économie en général, aux entreprises et à leurs employés en particulier. Un soutien indispensable qui contribuera aussi à garantir, pour le tourisme valaisan, le succès de la saison hivernale à venir.

Depuis mars de l'an dernier, la Confédération et le Canton du Valais n'ont cessé d'apporter des mesures très concrètes d'aide aux personnes et entreprises particulièrement touchées par cette tragique pandémie. Mais au fil de l'évolution de la crise, les besoins se sont diversifiés et multipliés. Nombre d'entreprises, d'indépendants, d'acteurs culturels, de clubs sportifs et de crèches ont subi un fort recul de leurs affaires : il est indispensable aujourd'hui d'étendre les aides fédérales et cantonales. De même les entreprises continueront à bénéficier d'un soutien supplémentaire en cas de RHT.

Les modifications de la loi Covid-19 sont donc d'abord et essentiellement à caractère financier. Si elles devaient être refusées le 28 novembre prochain, des mesures comme l'augmentation du nombre d'indemnités journalières aux chômeurs ou l'extension des indemnités en cas de RHT, cesseraient de produire leurs effets au 19 mars 2022.

Dire "oui" à la loi Covid-19 du 28 novembre, c'est aussi garantir, pour tous les domaines d'activités touristiques dans notre canton, les meilleures conditions afin de réussir les saisons hivernale et du printemps à venir. C'est donc un "oui" non seulement utile, mais indispensable !

Pour contact:

Beat Rieder, Président CVT \ 079 212 34 39

Luc Fellay, Vice-président CVT \ 079 240 60 26